



# Biogas Regions Belgium

Newsletter hivernale - décembre 2009

Numéro 6



## Progression du projet Biogas Regions

Pour rappel, le projet Biogas Regions, financé à 50% par le programme « Intelligent Energy for Europe » de l'Union européenne, a pour but d'accélérer le développement de la biométhanisation dans sept régions d'Europe (France, Espagne, Pologne, Slovénie, Pays de Galles et Belgique) et ce, en profitant de l'expérience et du savoir-faire développé en Allemagne et en Autriche où le marché du biogaz connaît un remarquable essor. Des synergies devraient être créées ou renforcées entre différents secteurs durant le projet (monde agricole, agro-industries et représentants de municipalités où la biométhanisation pourrait être un vecteur de développement).

Récemment, les différents partenaires ont réalisé 5 études d'opportunités en se basant sur le logiciel « Biogas Calculator » dont nous vous parlions dans la précédente newsletter. L'étape suivante consiste à réaliser 2 études de faisabilité. Pour rappel, la différence entre une étude d'opportunité et de faisabilité est la précision de celle-ci. Dans la première, il s'agit une première étude permettant de mettre en évidence les projets réalisables alors que la seconde détermine de manière exacte le dimensionnement de l'installation et la rentabilité précise du projet.

## Quoi de neuf en Belgique...

### Biométhanisation : Injection du biogaz dans le réseau.

La CWAPE a rendu le 1 octobre dernier un avis à la région wallonne sur la mise en place d'un système de garanties d'origine pour les gaz issus de renouvelables injectés dans les réseaux de gaz naturel. Il a fait l'objet d'une présentation publique lors du salon BEST, le 15 octobre 2009.

L'avis a pour objet la mise en place d'un mécanisme de soutien à l'injection de gaz issus de renouvelables dans les réseaux de gaz naturel comme par exemple le biogaz purifié répondant aux spécifications du gaz naturel. Ce mécanisme fonctionnerait par le biais notamment d'un mécanisme de garanties d'origine compatible avec le modèle actuel du soutien à l'électricité verte (les certificats verts).

Pour plus d'information, vous pouvez télécharger l'avis sur le site de la CWAPE à l'adresse suivante : <http://www.cwape.be/servlet/Repository?IDR=12453>



# Biogas Regions Belgium

Newsletter hivernale - décembre 2009

Numéro 6



## Uvélia, nouvelle unité de traitement d'Intradel

Le 16 octobre dernier, la nouvelle unité de valorisation des déchets d'Intradel a été inaugurée après trois ans de travaux. Coût total, 170 millions d'euros.

Conformément au permis délivré en novembre 2005, l'ancienne usine Intradel est aujourd'hui remplacée par une nouvelle unité de valorisation énergétique, Uvélia, située sur le site même d'Intradel à Herstal. Uvélia emploie près d'une septantaine de personnes. L'usine fonctionne 24h sur 24 en pause. Elle dispose d'une capacité de 320 000 tonnes, ce qui correspond à un moins du double des déchets aujourd'hui collectés sur la zone Intradel (170 000 tonnes).

Uvélia a été créée afin de répondre à 3 priorités. Premièrement, être en conformité avec les nouvelles réglementations. Ensuite, moderniser le traitement des déchets. Enfin, respecter l'environnement. Pour respecter cette dernière priorité, Uvélia dispose d'un système d'épuration des fumées de combustion. Aussi, les fractions incombustibles (mâchefers) sont récupérées et valorisées dans la construction de voirie. La combustion des déchets génère une grande quantité d'énergie thermique, celle-ci est transformée en vapeur grâce à une chaudière à tube d'eau. La vapeur est à son tour injectée dans une turbine qui grâce à un alternateur produira de l'électricité. Cette électricité produite permettra par exemple de chauffer les bâtiments communaux d'Herstal et 54 000 ménages. Dans le futur et de part sa grande capacité, elle permet ainsi d'accueillir des déchets namurois qui arriveront par trafic fluvial.

Des déchets autrefois mis en décharge seront traités à Herstal. De plus, les déchets ménagers d'entreprises confiés au privé prendront aussi la direction d'Uvélia.

A terme, l'ancienne usine sera aussi recyclée. Elle deviendra une unité de biométhanisation pour les déchets organiques qui en attendant seront traités à Tenneville en Province de Luxembourg.

Plus d'info sur :

<http://www.rtbf.be/info/regions/liege/les-dechets-liegeois-valorises-au-sein-duvelia-des-aujourd'hui-151429#>

Site internet :

<http://www.uvelia.be>



# Biogas Regions Belgium

Newsletter hivernale - décembre 2009  
Numéro 6



## Des nouvelles d'Europe...

Notre partenaire allemand en collaboration avec d'autres organismes allemand se lance dans un nouveau projet dénommé « Micro-Biogas ». Ce projet a pour but de développer la filière de valorisation du biogaz en transportant directement le biogaz. L'unité de biométhanisation et le lieu de la cogénération ne sont donc plus spatialement liés.

En effet, dans le pire des cas, une unité de biométhanisation peut atteindre 45-55% de rendement total. Ce rendement très faible, se traduit par une perte de chaleur allant jusqu'à 70%. Alors que dans le scénario le plus optimiste, ces 70% peuvent être injecté dans un réseau de chaleur ou dans un réseau de gaz naturel après purification. Nous atteignons alors plus de 90% de rendement total. Cependant, rien n'oblige à ce que la production de biogaz et la cogénération soient localisées sous un même toit. La mise en place de réseau biogaz a donc divers avantages. Premièrement, la distance entre la-les production(s) de biogaz et le(s) consommateur(s) peut être augmentée. Ensuite, le réseau biogaz connaît comparativement au réseau de chaleur, beaucoup moins de perte. Enfin, ~100% de l'énergie calorifique peut être utilisée. A tout cela, nous pouvons ajouté les économie de CO<sub>2</sub>, l'augmentation de la sécurité énergétique par délocalisation et production régional et une augmentation de la valeur ajoutée par la mise en service d'un produit régional. Voici ci-dessous une illustration du processus de « Micro-biogas ».

### Pour d'info sur :

Energy agency of the administrative district Schwäbisch Hall

Monsieur Martin Henßler

0049 07 904 / 94 13 640

[info@energie-zentrum.com](mailto:info@energie-zentrum.com)

[www.energie-zentrum.com](http://www.energie-zentrum.com)



# Biogas Regions Belgium

Newsletter hivernale - décembre 2009

Numéro 6



## Contact :

Christelle MIGNON, chef de projet

ValBiom asbl  
Centre wallon de Recherches agronomiques  
Département Génie Rural  
Chaussée de Namur, 146  
5030 Gembloux (Belgique)

Tel : +32 (0) 81 627.154  
[c.mignon@cra.wallonie.be](mailto:c.mignon@cra.wallonie.be) – [www.valbiom.be](http://www.valbiom.be)

*L'asbl ValBiom et le projet  
Biogas Regions vous souhaite  
de joyeuses fêtes!*

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.